



A Carcassonne, le 24 avril 2020

Point de situation COVID-19 dans l'Aude **Semaine du 20 avril**

➤ **Situation sanitaire**

Le mouvement de décrue des hospitalisations au sein des établissements audois se poursuit. Au 24 avril, on compte dans l'Aude 61 hospitalisations dont 8 en réanimation et 143 personnes guéries. Le nombre de décès est quant à lui en faible progression. On compte ainsi 47 décès, soit 13 % des 357 décès recensés au niveau de la région Occitanie. Cette amélioration ne doit pas faire oublier le strict respect des gestes barrières et des restrictions de déplacement. Madame la préfète de l'Aude regrette qu'un relâchement des comportements soit constaté dans les espaces publics ou les magasins. Elle rappelle que tout relâchement risque de se traduire par une hausse des contaminations et une reprise des hospitalisations.

A partir de cette semaine, les consultations urgentes reprennent progressivement au sein des centres hospitaliers notamment. Les patients souffrant de maladies chroniques peuvent en toute sécurité consulter leur spécialiste grâce à des flux séparés. Les téléconsultations se développent beaucoup.

➤ **Situation des EHPAD et mise en œuvre des dépistages massifs**

La remontée des données issues des EHPAD permet de comptabiliser au 24 avril 32 personnes décédées issues de 5 EHPAD (18 sont décédées en EHPAD et 14 à l'hôpital). 17 EHPAD sur les 56 que compte le département sont concernés par des cas de Covid des résidents et/ou des personnels. Grâce à la mobilisation des plateformes de soutien et de leur équipes mobiles de prélèvement, une douzaine de ces EHPAD ont bénéficié des dépistages massifs, ce qui représente 560 dépistages de résidents et 219 dépistages de personnels.

Suite à l'annonce de la reprise des visites des familles dans les EHPAD à compter du 20 avril, les consignes permettant ce retour très encadré ont été transmises aux directeurs de ces établissements. Il convient de privilégier au maximum les moyens numériques de communication. En cas de visite physique, celle-ci est strictement encadrée (2 personnes maximum, distance d'au moins 1,5 m, nettoyage après la visite, ...).

➤ **Journées nationales**

26 avril : compte tenu de la situation exceptionnelle, la journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation, ce dimanche 26 avril, se tiendra en format très restreint. La préfète de l'Aude et le maire de Carcassonne procéderont à un dépôt de gerbe au monument aux morts.

1^{er} mai : cette année, la vente du muguet sur la voie publique sera strictement interdite. Les services de police et de gendarmerie seront mobilisés pour s'assurer du respect de cette interdiction. En revanche, les fleuristes, qui ne sont pas autorisés à accueillir du public dans leur magasin, peuvent proposer du muguet à la vente dans le cadre de leur activité de livraison et de retrait de commande.

➤ **Accueil des enfants des personnels prioritaires**

Depuis le début du confinement, l'accueil collectif de mineurs est interdit, à l'école ou dans d'autres structures, avec une dérogation pour les enfants des personnels soignants qui n'ont pas d'autre alternative. Grâce à la réactivité des collectivités compétentes et de l'éducation nationale, les écoles audoises ont pu accueillir depuis le 17 mars une centaine d'enfants par jour et une vingtaine d'enfants par jour a été accueillie dans les crèches ouvertes. Le dispositif a été élargi à compter du 23 mars aux personnels de l'ASE et des PMI du conseil départemental, puis le 30 mars, aux pompiers, policiers et gendarmes. Cette semaine, plus de 150 élèves ont été accueillis dans une dizaine d'écoles maternelles et une vingtaine d'écoles élémentaires.

➤ **Service national universel (SNU)**

Le séjour de cohésion du SNU, qui devait avoir lieu au mois de juin, est reporté à une date ultérieure, mais les jeunes déjà inscrits réaliseront à partir de juillet une mission d'intérêt général pour accompagner la sortie de la crise Covid. De plus, pour les jeunes qui le souhaitent, il est encore possible de s'inscrire jusqu'au 5 juin pour participer au SNU.

➤ **Prises en compte des personnes vulnérables**

Personnes sans domicile fixe

Les chèques dédiés à l'achat de denrées alimentaires et de produits d'hygiène, pour un montant maximal de 7€ par jour et par personne, évoqués lors d'un précédent point, ont été distribués aux associations le 16 avril. Cette forme de soutien a été très appréciée des associations.

Le centre d'hébergement spécialisé pour les personnes vulnérables testées positives ou porteuses des symptômes du COVID 19, qui a ouvert à Carcassonne le 30 mars dernier et géré par SOS Solidarités, accueille actuellement 2 personnes malades non graves. Il a une capacité de 25 places et permet donc de faire face aux besoins. Parallèlement, des maraudes sont organisées par la Croix Rouge pour repérer les éventuels cas suspects de Covid.

Violences faites aux femmes

Le nombre d'interventions depuis le début du confinement continue d'augmenter en zone gendarmerie : +130 % au total et même + 146 % pour les interventions de nuit. En revanche, le nombre de plaintes est en diminution, et le dispositif d'hébergement d'urgence par le 115 n'est pas plus sollicité qu'en temps normal, ce qui témoigne de la difficulté pour les femmes de mener à bien les démarches en période de confinement. Les dispositifs d'accompagnement spécifiques doivent donc être relayés au maximum, notamment l'accueil en pharmacie ou encore le 114, numéro d'alerte par SMS actif depuis le 1^{er} avril, lorsque l'on ne peut pas sortir de chez soi ni faire de bruit.

➤ **Point sur la situation économique**

Marchés alimentaires

La préfète de l'Aude a autorisé 33 communes à tenir 64 marchés, soit en moyenne 2 marchés par semaine dans chaque commune. La liste est accessible sur <http://www.aude.gouv.fr/coronavirus-covid-19-a11175.html#ancre5>

Activité partielle

Près de 6 000 demandes d'activité partielle sont recensées : elles concernent plus de 38 000 salariés et représentant plus de 17,7 millions d'heures. Environ 4300 dossiers de demandes d'indemnisation sont payés ou en cours de paiement pour plus de 8 M€ d'indemnisations. Les secteurs les plus impactés sont le commerce (23,5%) ; la construction (17,3%) ; les activités scientifiques techniques, administratives et de soutien (14%) ; l'hébergement restauration (13,2%).